

<b>Séance du Conseil Municipal du mardi 4 août 2015</b>
---

**Convocation du 16 Juillet 2015**

**Présents** : MM. PLAULT JM – M. MERCIER D – GALOPIN P – Mme ANDRIEU A — Mme GALLOPIN G – M. LETARTRE P — Mme DAVID M – M. THERY H — Mme DURAND C – Mme CAVROIS A

**Absents** : M. GALLOPIN, excusé donne pouvoir à M. MERCIER - M. EGASSE, excusée donne pouvoir à M. PLAULT – Mme LALOUE, excusée donne pouvoir à Mme DURAND - M. PERSON, excusé donne pouvoir à M. LETARTRE - Mme BEHUE, excusée donne pouvoir à Mme GALLOPIN- Mme PETIT, excusée - Mme PARMENTIER T – M. BOUCHER C – M. BRAULT S.

Formant la majorité des membres en exercice.

<b>Nombre de Conseillers</b>	En exercice : 19	Présents : 10	Votants : 15
------------------------------	------------------	---------------	--------------

**ORDRE DU JOUR :**

- Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'aires de stationnement rue du Docteur Bouclet**

*M. GALOPIN Pascal. a été élu secrétaire de séance.*

*Le compte rendu de la séance du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité.*

<b>1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT RUE DU DOCTEUR BOUCLET</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que la procédure utilisée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'aires de stationnement rue du Docteur Bouclet est la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

La consultation a été lancée le 11 juillet 2015 et prend fin le 24 juillet à 12 heures. Les candidatures et les offres devront donc parvenir pour le 24 juillet 2015 à 12 heures.

Monsieur le Maire précise que les candidatures et les offres ont été examinées et que la société EUROVIA a présenté l'offre économiquement la mieux disante.

Vu l'analyse des candidatures, Monsieur le Maire propose de retenir la société EUROVIA pour un montant de 58 982,00 € HT soit 70 778,40 € TTC.

*Décision adoptée à l'unanimité*

Séance levée à 19h00